

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 15 mars 2019

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-3-2-3**

### **Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

### **Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

## **CONTRAT DE DESTINATION ANNUEL MASSIF DES VOSGES 2019**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le Contrat de Destination Annuel Massif des Vosges, d'attribuer une subvention de 11 684 € au Département des Vosges pour les actions d'animation et une subvention de 13 396 € à Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de valorisation.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de la réunion du 8 février 2019.

### **I. Le Contrat cadre de Destination Massif des Vosges 2014-2019**

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif, un « Contrat cadre de Destination Massif des Vosges » a été signé le 16 décembre 2014.

Sa durée est de 5 ans à compter de sa signature par tous les partenaires qui sont : l'Etat, Atout France, les Régions et les Départements du Massif, le Comité de Promotion Collective du Massif des Vosges, les Parcs Naturels Régionaux du Massif, les Fédérations Régionales des Offices de Tourisme du Massif des Vosges et les Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif des Vosges.

Il a pour objet de créer une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'International, en prenant en compte l'ensemble des besoins et la volonté des acteurs locaux.

Une enveloppe financière annuelle est dédiée au financement des actions du Contrat avec une participation de l'Union Européenne.

La mise en œuvre du Contrat de Destination est confiée aux partenaires de ce contrat à l'échelle du Massif des Vosges, qui peuvent être des Comités Départementaux du Tourisme

(CDT), des Comités Régionaux du Tourisme (CRT), voire le Parc Naturel des Ballons des Vosges.

Un plan d'actions et de financement est arrêté chaque année, à travers des Contrats de Destination Annuels et se structure autour de quatre volets :

- A : Structuration et qualification de l'offre.
- B : Marketing, promotion et communication.
- C : Intégration territoriale du tourisme.
- D : Observation et volet animation du Contrat.

## **II. Le plan d'actions et de financement du Contrat de Destination Annuel 2019**

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) du 23 octobre 2018 a validé le Contrat de Destination Annuel 2019 Massif des Vosges et son programme d'actions, dont le coût total, y compris la part d'autofinancement apportée par les partenaires (mise à disposition de moyens humains notamment) s'élève à 897 750 € TTC.

La part de financement public du programme d'actions 2019 s'élève à 755 000 €, dont 532 131 € sont attendus des fonds européens FEDER Massif des Vosges.

La contribution du Département du Haut-Rhin est mobilisée à hauteur de 25 080 € (24 300 € en 2018 et 24 540 € en 2017), au profit de deux bénéficiaires : Alsace Destination Tourisme (ADT) et le Département des Vosges.

Le Contrat de Destination expirant le 30 novembre 2019, le montant mobilisé en 2019 par le Département constitue le solde restant au titre du Contrat de Destination 2014-2019 :

- Montant conventionné : 123 000 €
- Montants engagés 2014-2018 : 97 920 €
- Solde engagé en 2019 : 25 080 €

### **1) Demande de subvention de ALSACE DESTINATION TOURISME (ADT)**

ADT porte pour le compte des partenaires :

- l'animation de la filière itinérance entamée depuis plusieurs années,
- la mission de webmaster/chef de projet multimédia,
- les actions en faveur du numérique,
- les opérations de promotion presse,
- l'adhésion au cluster tourisme de pleine nature,
- le renouvellement à l'adhésion « réseau des grands itinéraires pédestres français ».

Le montant total du plan d'actions 2019 porté par ADT s'élève à 263 750 € TTC, financé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants €</b>
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	140 696
Etat FNADT	33 651
Département du Bas-Rhin	10 809
Département du Haut-Rhin	13 396
Direction Générale des Entreprises	12 448
Autofinancement ADT ( <i>dépenses de personnel</i> )	52 750
<b>Total</b>	<b>263 750</b>

## 2) Demande de subvention du Département des Vosges

Le Département des Vosges porte pour le compte des partenaires l'accompagnement et l'animation de la filière « Massif des Vosges en famille », ainsi que le programme d'actions relatif à la filière nordique.

Le montant total du plan d'actions 2019 porté par le Département des Vosges s'élève à 145 000 € TTC, financé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants €</b>
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	45 830
Etat FNADT	25 556
Département du Haut-Rhin	11 684
Département de la Haute-Saône	7 486
Département du Territoire de Belfort	4 444
Autofinancement Département des Vosges	50 000
<b>Total</b>	<b>145 000</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Contrat de Destination Annuel 2019 Massif des Vosges, joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer,
- d'attribuer une subvention de 11 684 € au Département des Vosges pour les actions d'animation portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination. Cette subvention sera versée en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65733, programme F741 du budget départemental.
- d'attribuer une subvention de 13 396 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) pour les actions de promotion et de valorisation portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination. Cette subvention sera versée en une seule fois dès signature de la convention par les parties,
- d'approuver la convention de financement correspondante, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT